



NACELLES - RECYCLAGE

R486 RECY



Formation permettant au chef d'établissement de délivrer une autorisation de conduite comme prévu par l'article R. 4323-56 du Code du Travail et selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

OBJECTIFS :

- Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des nacelles.
- Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des nacelles.
- Analyser la situation de travail.
- Prévenir sa hiérarchie si besoin.

PUBLIC VISÉ :

- Conducteurs de nacelles ayant déjà reçu une formation il y a 5 ans ou plus.

EFFECTIF :

De 4 à 6 personnes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

- Alternance d'apports théoriques et de mises en situations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI :

- Attestation de fin de formation
- Évaluation par un contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique.

TARIFS :

385,00 € par participant

Pour un tarif en intra, nous contacter

PRÉREQUIS :

DURÉE :

7,00 heures, soit 1 jour

MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES :

- PowerPoint - Support
- Conduite effective par personne

ACCES HANDICAPÉS :

Oui

PROCHAINE(S) SESSION(S) :

Pour connaître les prochaines dates, veuillez nous contacter au 41.02.10 ou à contact@afc-spm.com

DESCRIPTION :

Réglementation :

Article L4121-1 : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent:

1° Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail;

2° Des actions d'information et de formation;

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

*Article R423-55 : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une **formation** adéquate.*

THÉORIE

- Connaissances générales.
- Technologie des nacelles.
- Les principaux types de nacelles.
- Notions élémentaires de physique.
- Stabilité des nacelles.
- Risques liés à l'utilisation des nacelles.
- Exploitation des nacelles
- Vérification d'usage des nacelles.

PRATIQUE

- Prise de poste et vérification.
- Conduite et manœuvres adaptées à l'entreprise.
- Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance.